



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pieces et equipements

Question orale n° 23

### Texte de la question

Selon les dernières statistiques portant sur l'année 1992, le nombre des vols de voitures a augmenté dans des proportions particulièrement inquiétantes. M. André Fanton demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'il ne lui semblerait pas nécessaire de demander aux constructeurs automobiles de faire un effort en ce qui concerne les moyens de protection contre le vol des véhicules qu'ils construisent. Il apparaît en effet que si les constructeurs font preuve d'une grande imagination pour multiplier les accessoires, plus ou moins nécessaires, pour séduire l'acheteur, ils ne semblent pas particulièrement attentifs aux problèmes de la protection des véhicules contre le vol. Qu'il s'agisse de fermetures mécaniques ou électriques, les bandes de cambrioleurs organisées qui mettent en coupe réglée le parc automobile français n'ont visiblement aucune difficulté à s'emparer des véhicules de leur choix. Si les constructeurs automobiles souffrent moins que d'autres de cet état de choses, puisque la disparition de ces véhicules du marché intérieur français (la plupart sont en effet « expédiés » dans d'autres pays) désengorge le marché du véhicule d'occasion, les compagnies d'assurances et par conséquent les assurés payent cher ce qu'il faut bien considérer comme une négligence prolongée des constructeurs automobiles. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre, en concertation avec les assurés, les compagnies d'assurances et les constructeurs automobiles, pour mettre un terme à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fanton André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 23

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 1993, page 173

**Réponse publiée le :** 30 avril 1993, page 264

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 1993